

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est consultable sur le site internet du Syndicat Mixte des Bassins Versants Pointe de Caux Etretat (SMBV).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le budget 2018 voté par le comité syndical le 27 mars 2018, peut être consulté sur simple demande au secrétariat du SMBV. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 février 2018. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

**I. La section de fonctionnement :** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Les dépenses comprennent :

- Les charges à caractère général : assurances, fournitures de bureau d'entretien et de petit équipement, contrats de maintenance, carburant, eau, électricité, affranchissement, télécommunication, entretien des biens mobiliers et des véhicules.
- Les charges du personnel.
- Les charges de gestion courante : indemnité des élus, frais de missions, adhésion à des organismes.
- Les opérations d'ordre : amortissement des biens

Les recettes comprennent :

- Les participations : des collectivités adhérentes, des subventions de l'agence de l'eau.
- Les opérations d'ordre : amortissement des subventions.

Les principales dépenses et recettes :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	68 500 €	Dotations participations	336 477 €
Dépenses du personnel	412 700 €		
Autres dépenses de gestion courante	135 500 €		
Charges exceptionnelles	12 210 €		
Dépenses imprévues	47 100 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>676 010 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>336 477 €</b>
Opérations d'ordre	41 370 €	Opérations d'ordre	10 822 €
<b>Total dépenses réelles &amp; d'ordre</b>	<b>717 380 €</b>	<b>Total recettes réelles &amp; d'ordre</b>	<b>347 299 €</b>
		Excédent reporté	370 081 €
<b>Total général</b>	<b>717 380 €</b>	<b>Total général</b>	<b>717 380 €</b>

**II. La section d'investissement** correspond aux projets du SMBV à moyen ou long terme faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du SMBV.

Les dépenses comprennent :

- Les immobilisations incorporelles : frais d'études, d'insertions, concessions.
- Les subventions d'équipement: réalisation d'aménagements d'hydraulique douce.
- Les immobilisations corporelles : installations générales, matériel technique, matériel de transport, matériel de bureau et d'informatique, mobilier.
- Les immobilisations en cours : travaux.
- Les opérations d'ordre : amortissement des subventions

Les recettes comprennent :

- Les subventions d'investissement
- Les dotations : FCTVA
- Les opérations d'ordre : amortissement des biens

Les principales dépenses et recettes :

<b>dépenses</b>	<b>montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
immobilisations incorporelles	115 200 €	subventions d'investissement	32 700 €
subventions d'équipement	20 000 €	FCTVA	5 000 €
immobilisations corporelles	81 700 €		
immobilisations en cours	47 000 €		
dépenses imprévues	19 308 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>283 208 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>37 700 €</b>
Les opérations d'ordre	10 822 €	Les opérations d'ordre	41 370 €
<b>Total dépenses réelles &amp; d'ordre</b>	<b>294 030 €</b>	<b>Total recettes réelles &amp; d'ordre</b>	<b>79 070 €</b>
		Excédent reporté	214 960 €
<b>Total général</b>	<b>294 030 €</b>	<b>Total général</b>	<b>294 030 €</b>

Les principaux projets de l'année 2018 :

- Frais d'études et d'insertion : étude sur la servitude d'utilité publique, étude des plans d'aménagements d'hydraulique douce sur les bassins versants d'Étretat.
- Travaux : rénovation du garage annexe, ravalement.
- Conception et réalisation d'une maquette 3D du territoire du SMBV.
- Achat matériel informatique : ordinateur, licences, antivirus.
- Modification du site internet du SMBV.
- Animation et communication sur la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce : haies, fascines, noues et fossés, créations et réhabilitations des mares.